

RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE

[Des prestations techniques de qualité pour une construction pérenne.](#)



[C'est essentiel pour:](#)

➕ prévoir champs pour textes

RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE :

Didier Demercatel P.dg de Chamois Constructeurs est délégué par l'U.N.C.M.I (Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles) pour la mise en application des textes réglementaires des nouvelles normes eurocodes 8. (normes parasismiques) ”

Définition: Les normes de construction parasismique sont un ensemble de règles de à appliquer aux bâtiments pour qu'ils résistent le mieux possible à un séisme.

Lors d'un tremblement de terre, le sol ondule selon des mouvements verticaux et latéraux. La construction parasismique a pour principal objectif de prévenir l'effondrement des bâtiments, notamment en y intégrant un ou des dispositifs destinés à limiter la réponse du bâtiment à l'oscillation du sol .

Toutes nos constructions respectent la réglementation en vigueur.

Le respect et les connaissances des règlements, des règles de construction, des lois sont des valeurs essentielles pour la perennité de votre maisons.